

AIPR (ATTESTATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX) - NIVEAU OPERATEUR

PUBLIC VISÉ

Salarié(e)s
Plan de développement des compétences
Individuels payants

NIVEAU

Niveau de sortie : sans niveau spécifique

NATURE DE LA VALIDATION

Validation de la formation :
Attestation Individuelle de compétences en relation avec la réussite ou l'échec au QCM Officiel

DUREE

Durée moyenne : contenus et durées individualisés.
Durée en centre : 7 heures
Durée hebdomadaire moyenne : 7h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Du 24/06/2019 au 24/06/2019.

LIEUX DE FORMATION

GMTI93
Lycée SUGER
6 Avenue Leroy des Barres
93200 Saint-Denis
gmti93@ac-creteil.fr
Tél : 01 49 37 92 37

CONTACT

Djamila Merbah
djamila.merbah@forpro-creteil.org

TARIFS

Nous consulter

OBJECTIFS

- Se préparer à l'examen AIPR - Niveau opérateur par QCM du Ministère de la Transition écologique et solidaire
- Acquérir les compétences pour intervenir à proximité des réseaux
- Prévenir les risques d'accident et assurer la sécurité d'un chantier en cours

CHAMP PROFESSIONNEL - MÉTIERS VISÉS

Public visé : Salarié-e-s des entreprises du paysage et agents de collectivités - Conducteurs d'engins - Salarié-e-s intervenant à proximité des réseaux aériens et ou enterrés

PRE-REQUIS

Positionnement : pédagogique.
Il est conseillé d'être familiarisé avec un environnement informatique basic
Carte Nationale d'Identité ou Passeport à jour -Obligatoire - pour le passage de l'examen
Niveau d'entrée : sans niveau spécifique

MODALITES DE RECRUTEMENT

Inscription tout au long de l'année auprès du Greta MTI93

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation : 6 heures
Examen par QCM : 1 heure
Cours du jour

CONTENUS

- ▶ Les droits, obligations et responsabilités
- ▶ Les intervenants des réseaux et leurs rôles
- ▶ La connaissance des réseaux et des classes de précision
- ▶ Le repérage des réseaux
- ▶ Exercices de marquage et piquetage au sol
- ▶ Les risques et les dangers liés aux réseaux
- ▶ La règle des "4 A"
- ▶ Prévention et sécurité
- ▶ Les dispositions réglementaires